

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL16

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER TER B

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 2, supprimer les mots :

« , si cela n’est pas contraire à son intérêt, ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la deuxième phrase de l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les parents ou les représentants légaux ne doivent pas être évincés de leur autorité parentale.